



# **L'Oise des droits et des devoirs**

## **Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA**

**Rapport annuel  
d'exécution 2017**

## Introduction

L'Assemblée départementale a adopté, lors de sa séance de juillet 2015 et au titre des priorités n°1 de l'exécutif, la création d'une cellule fraude au sein du Conseil départemental de l'Oise.

Un second rapport a ensuite été présenté à la commission permanente du 9 novembre 2015, déclinant plus précisément les enjeux pour le Département, ainsi que les différentes étapes de mise en œuvre envisagées sur la période 2015 -2016, d'un **Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA** (revenu de solidarité active).

Le présent rapport a pour objet, conformément aux engagements pris lors de l'approbation du Plan départemental, de faire le point sur l'activité du Département et de ses services pour le déploiement des actions et de la cellule fraude **pour l'année 2017**.

Ce rapport annuel est annexé au rapport budgétaire, conformément aux engagements de l'exécutif.

### 1. Rappel du contexte et des notions liées au Plan de prévention et de lutte contre la fraude

La solidarité envers les plus fragiles est au cœur des missions du Conseil départemental. Chaque année, plusieurs milliers d'Oisiens sont aidés et accompagnés par des travailleurs sociaux et des personnels médicaux départementaux.

Les allocations individuelles de solidarité (AIS) [Revenu de Solidarité Active (RSA) – Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) – Prestation de Compensation du Handicap (PCH)] – sont les premiers instruments financiers de cette aide du Conseil départemental, malgré des compensations financières de l'Etat très limitées. Le RSA est l'AIS qui pèse le plus sur le budget départemental et la première priorité de la collectivité est donc de maîtriser son enveloppe ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le second objectif réside dans la lutte contre la fraude RSA : il s'agit d'une question de justice sociale envers ceux qui doivent en bénéficier à juste titre. Elle revêt un triple enjeu, social, économique et moral pour :

- garantir la pérennité de notre modèle social,
- conserver les moyens de verser ces aides dans un contexte budgétaire contraint,
- faire prévaloir la justice et l'équité dans notre société.

Il faut rappeler que le phénomène de fraude doit être distingué des problèmes récurrents de déclaration erronée ou tardive, qui génèrent des trop-perçus d'allocations RSA.

Tout trop perçu de l'allocation RSA ne résulte pas d'un comportement frauduleux. La grande majorité est la conséquence d'actes involontaires, erreurs ou retards liés à la négligence ou à la complexité de la réglementation.

La fraude n'est caractérisée que si l'erreur est délibérée. La fraude peut donc être définie comme une irrégularité ou une omission de manière intentionnelle au détriment du Conseil départemental.

La fraude sociale doit être combattue et ses auteurs poursuivis, car c'est le fondement même de la solidarité qui est en jeu. C'est pour des raisons de justice sociale et de maintien du système de solidarité départementale que le conseil départemental de l'Oise a souhaité mobiliser des moyens nouveaux dans la détection des fraudes. En effet, toute dépense de prestation RSA faite à tort nuit à l'ensemble des allocataires du RSA.

L'objectif premier du Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA adopté n'est donc pas de stigmatiser l'ensemble des allocataires du RSA ou de s'inscrire dans une logique purement répressive, mais d'améliorer l'efficacité de l'action sociale du département et de renforcer sa légitimité auprès de l'ensemble des Oisiens.

## **2. La mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA en 2017.**

L'ensemble des décisions et actions mises en œuvre depuis la décision de création de la cellule fraude et l'approbation du Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA sont récapitulées dans le tableau ci-dessous, les points forts / points faibles y sont déclinés ainsi que les résultats atteints et les objectifs 2018.

Comme vous pourrez le constater, ce bilan met en avant **une économie réalisée par le Département de l'Oise de 2.815.477,89 € sur l'allocation RSA**, au regard de sa politique volontariste de retour à l'emploi et du suivi efficace des équipes en territoires.

A cette somme, s'ajoutent **1.089.074,04€** d'indus mandatés et **102.279,75€** d'amendes administratives, soit **1.191.353,79€ de recettes** venant diminuer l'impact du RSA pour le Département, grâce à la mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude RSA.

L'ordre du jour des deux dernières commissions amendes de l'année prévoit, au moment de la rédaction de ce rapport, 16 dossiers pour un montant d'amendes applicable de 21 198,51 €. Ils ne sont pas comptabilisés dans le cumul ci-dessus.

Les chiffres présentés concernent l'année 2017 mais sont arrêtés au 31 octobre. Ils pourront apparaître de façon consolidée dans le rapport d'activité générale 2017 de la DCSI.

Actions	Atouts pour l'atteinte des objectifs fixés	Freins justifiant la non-atteinte des objectifs fixés	Résultats	Période de réalisation	Objectifs 2018
Validation du plan départemental prévention et lutte fraudes RSA	Priorité n°1 du Président du Conseil départemental, confirmée par les orientations de la Présidente nouvellement élue		Une politique d'insertion qui porte ses fruits puisqu'on constate depuis 2015 non seulement une stabilisation du nombre d'allocataires mais on enregistre même un infléchissement du nombre de foyers bénéficiaires de l'allocation dans le courant du 2 <sup>nd</sup> semestre 2017.	Ecriture et phases de validation juillet à octobre 2015  Approbation novembre 2015	Continuité de la mise en œuvre du plan
Adaptation de l'organisation et nouvel organigramme DCSI	Redéploiement de 3 agents pour cellule fraude  Créations de poste de chargés de mission intervenant en complément des agents de la cellule pour renforcer l'accompagnement de bénéficiaires du RSA identifiés comme « sensibles » (travailleurs non-salariés, sans références, ...)  Ecriture des fiches de postes et de lettres de mission	Certains postes n'ont pas été couverts pendant tout ou partie de la période 2015 – 2016 La cellule fraude compte 3 agents à temps complet depuis le 11/09/2017.  1 poste de chargé de mission a été supprimé du tableau des effectifs	Transformation de l'organisation en central pour passer d'une logique de dispositifs en organisation en mode projet autour de postes très opérationnels = chargés de projets et chargés de mission <b>128.978,40 €</b> d'économies suite aux renoncements volontaires à l'allocation du fait du travail des professionnels  Reprise du lien hiérarchique avec la ligne métier en territoire pour une optimisation de l'organisation	Elaboration juillet-octobre 2015  Validation en Comité technique du 7 décembre 2017	Maintien d'une organisation à l'identique dans la DASTI
Renforcement des connaissances des professionnels	Réalisation d'un guide RSA à destination des professionnels		Un outil de référence incontournable, mis à jour en septembre 2017	Elaboration août – septembre 2015	Veille juridique et vigilance pour la mise à jour du document au fur et à

	Réalisation d'un guide des droits et devoirs à destination des usagers			<p>Guide RSA mis à disposition des équipes novembre-décembre 2015.</p> <p>Guide des droits et devoirs pas encore diffusé</p>	<p>mesure de l'évolution réglementaire</p> <p>Guide des droits et devoirs à mettre en format plaquette par le service communication, pour diffusion auprès des travailleurs sociaux des territoires qui pourront les distribuer aux usagers lors des instructions de demandes de RSA, et dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA.</p> <p>La forme sera envisagée de manière à être la plus accessible possible.</p>
Mise en œuvre de	Une réunion par mois qui		Une dynamique de travail	Préparation de ces	Renforcement de

réunions lignes métiers avec les chargés de développement sociale et professionnelle	permet aux professionnels de terrain d'échanger, de poser leur question et de travailler ensemble autour d'un thème commun, en lien avec la politique mise en œuvre.		réelle, directement répercutée auprès des conseillers en insertion professionnelle par les chargés de développement.	temps spécifiques en première partie d'année/  Organisation d'un calendrier de rencontres mensuelles à partir de mai-juin 2016 et déroulement selon un calendrier mensuel institutionnalisé tout au long de 2017.	ces temps spécifiques et interventions spécifiques de la cellule fraude si elle est sollicitée
Actions pour améliorer le retour à l'emploi	<p>Travail en groupes de travail avec les professionnels des territoires, sous le pilotage du chef de projet Animation du dispositif RSA pour améliorer l'accompagnement vers l'emploi des nouveaux entrants dans le RSA</p> <p>Mise en œuvre d'un appel à projets pour les Ateliers et chantiers d'insertion avec pour objectifs principaux : rééquilibrer la situation géographique des ACI sur le département, répondre au besoin de nouvelles activités, renforcer les activités sur de nouveaux publics tels que les femmes.</p>		<p><b>989.413 €</b> = estimation de l'économie sur l'allocation RSA 2016 du fait du non-versement de l'allocation grâce <b>aux 661 bénéficiaires du RSA</b> qui ont travaillés en ACI, au <b>116 bénéficiaires</b> ayant travaillé en entreprises d'insertion (EI) et en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et généré 43.845,74 heures.</p> <p>La durée moyenne des contrats réalisés dans les AI est inférieure à 3 mois et n'entraîne pas d'économie réelle sur l'allocation mais les AI sont des structures qui représentent un pas essentiel vers le retour à l'emploi. Les 143.797 heures</p>	<p>Sur toute l'année 2015, 2016 et 2017 Finalisation des groupes de travail et réalisation des derniers livrables attendus (formations aux évolutions des agents concernés par la mise en œuvre, procédures, supports, guides, ...)</p> <p>Inscrits dans les engagements FAPI du Département</p>	<p>Concrétisation de la mise en œuvre et prise en compte au travers du PT2IS</p> <p>2018 : prolongation par avenants avec les structures qui avaient fait l'objet d'un contrat de progrès.</p> <p>Evolution des modalités de travail avec les SIAE au travers des orientations du PT2IS.</p> <p>Lecture de</p>

	<p>Renforcement du lien entre les services départementaux et la DCSI pour l'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés du Département. Volonté affirmée du Directeur Général des Services pour l'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés départementaux.</p> <p>Mobilisation de la directrice, du directeur adjoint, du chef de projet IAE de la RCSI du territoire sur toute réunion et/ou action liée au Canal Seine Nord Europe</p> <p>Mise en œuvre du Bus pour l'emploi sur une phase expérimentale couvrant le canton de Beauvais 2</p>		<p>réalisées permettent aux <b>637 bénéficiaires</b> d'obtenir un gain de ressources du fait de la rémunération obtenue.</p> <p>Mise en œuvre de 6 conventions, en 2016, avec de nouveaux partenaires de l'IAE pour consolider les parcours, les augmenter et garantir la pérennité dans l'emploi. Une de plus a été présentée à la CP du 18/12/2017 pour une offre traiteur.</p>	<p>AAP 2016 conventionnements lors de la CP du 11 juillet 2016. Dialogues de gestion et suivis courant 2017.</p> <p>Suivi spécifique par le chef de projet IAE Conventionnement avec facilitateurs de clauses sur l'année 2016 et 2017 + réunions régulières avec la commande publique et les services tels que le PAM tout au long de l'année 2016 + rencontre avec les entreprises de travail temporaire au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016</p> <p>Préparation dernier trimestre 2015 + lancement janvier 2016. Extension du périmètre d'intervention du Bus</p>	<p>l'ensemble des cahiers des charges des marchés départementaux pour intégration des heures de clauses + rencontres régulières pour suivi, adaptation et renforcement de la coopération entre services.</p> <p>Création d'un 2<sup>ème</sup> bus pour l'emploi en 2018.</p>
--	--	--	---	---	--

			570 personnes reçues de janvier à octobre 2017.	en avril 2017	
<p>Système d'information</p>	<p>Multiples réunions avec DDN et service pilotage et ressources de la DGA solidarités.</p> <p>Travail constant sur l'optimisation des procédures et automatisation des tâches pour gagner en efficience à toutes les étapes de l'instruction, du suivi du parcours et de l'accompagnement et de la mise en œuvre des sanctions.</p> <p>Evolution de l'outil de suivi des conventions à la DCSI</p>	<p>Limitation des fichiers auxquels les départements ont accès pour croiser leurs données</p> <p>Nécessité de priorisation des actions en fonction des objectifs, une grande partie des process de travail étant à reprendre.</p>	<p>Acquisition du module TNS dans Solis RSA pour optimiser le suivi de ces bénéficiaires identifiés comme « sensibles ».</p> <p>Intégration du flux CAF quotidiennement et non plus mensuellement =&gt; optimisation de la qualité des données disponibles pour l'ensemble des agents, dont la cellule fraude.</p> <p>17 agents formés aux traitements liés à l'intégration de ce flux pour gérer les divergences</p> <p>Ensemble des traitements basculés dans Progos mais continuité d'utilisation de l'outil précédent</p> <p>3 agents formés</p>	<p>Dernier trimestre 2015 et courant 2016 + à continuer</p> <p>Formation de tous les gestionnaires de dispositif + tous les travailleurs sociaux référents RSA pour fiabilisation des données et meilleur suivi des parcours RSA dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et par la même occasion, facilitation et consolidation des données de suivi des participants dans le cadre du FSE.</p> <p>Préparation, recettage et mise en production de février à mai 2016</p> <p>Automatisation des traitements liés à la</p>	<p>Réalisation du guide utilisateurs SOLIS RSA actualisé, en lien avec les utilisateurs</p> <p>Mise en œuvre, après recettage de la V8 de Solis RSA + automatisation de la requête de suivi des participants FSE.</p>



				<p>fraude dans SOLIS RSA (gestion de l'ensemble des indus, organisation des séances (ODJ + PV), courriers liés, notifications</p> <p>Totalement finalisé en 2017 et arrêt total de l'utilisation de l'ancien outil pour ne travailler que sous Progos</p>	
Conventions échanges de données avec Pôle emploi	Demande d'adhésion au traitement des données à caractère personnel relatif à l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour le CD60 validé lors de la CP du 9/11/15	Pas de retour de l'arrêté CNIL validant l'échange de données à ce jour => toujours pas de mise en œuvre ni de signature de la convention		<p>Approbation des termes et autorisation de signature du PCD lors de la CP du 9/11/15</p> <p>Préparation technique à l'intégration des flux en lien avec la DDN depuis 2016 mais sans possibilité d'avancée supplémentaire du fait du non retour de l'arrêté CNIL à ce jour.</p>	<p>Mise en œuvre de l'utilisation de l'échange de flux avec Pôle emploi pour l'optimisation du suivi et concrétisation des missions de l'agent en charge du contrôle à la cellule fraude et du chargé de mission contrôle des parcours d'insertion</p> <p>Pas de retour arrêté CNIL au 21/11/2017</p>

<p>Réforme équipes pluridisciplinaires et Contrat d'engagements réciproques</p>	<p>Nouveau règlement intérieur EP Nouveau CER envisagé</p>	<p>La mise en œuvre du nouveau formulaire CER a été décalée dans le temps pour 2 raisons : il devra intégrer les logos européens du fait que le Département soit bénéficiaire des fonds européens et le choix définitif du contenu n'est pas arrêté.</p>	<p>Au 10/11/2017, on recense 1.238 décisions de sanctions et un montant retenu de <b>736.990,85 €</b> (calcul basé sur un RSA mensuel de 489,76 €, montant moyen du RSA versé par le Département de l'Oise en 2016).</p> <p>Le cumul de ces économies réalisées sur l'allocation est donc de <b>1.726.403,85 €</b>.</p>	<p>Règlement intérieur des EP validation CP novembre 2015.</p> <p>Mise en circulation des nouveaux CER sous format PDF modifiable, enregistrable</p>	<p>Fin 2016 – début d'année 2017</p> <p>Intégration du CER dans Worktools</p>
<p>Formation des secrétaires d'équipes pluridisciplinaires</p>	<p>Le traitement des sanctions RSA après les réunions d'équipes pluridisciplinaires a été repensé et optimisé pour un échange et une mise en application plus efficace. Formation organisée le 4 juillet pour une mise en œuvre dès le lendemain.</p>		<p>Le traitement des sanctions et leur mise en œuvre est réduit de près de 2 à 3 semaines, plus de risque de rupture dans les traitements du fait de la démultiplication des agents sur la partie transmission à la CAF.</p> <p>L'ensemble des agents en charge de cette mission sont plus motivés car responsables de leurs tâches du début à la fin.</p> <p>10 agents formés</p>	<p>Elaboration d'automatisation du processus et des procédures 1er semestre 2016</p> <p>Formation et déploiement juillet 2016</p> <p>Mise en place de sessions identiques avec les gestionnaires de parcours avec un objectif prioritaire : sensibiliser les agents aux enjeux que représentent pour eux une utilisation optimisée</p>	<p>Rencontres semestrielles avec agents des territoires.</p> <p>Automatisation de la requête</p>

				de l'outil et la qualité de la saisie des données pour le pilotage. Création d'une requête spécifique pour suivi des participants FSE	
Réorganisation du traitement du RSA	Ouverture des droits RSA  Contrôle des parcours : référence, CER effectif....	Repositionner la direction cohésion sociale et insertion dans son rôle de validation de l'ouverture des droits, actuellement fait par les équipes en territoire.  Maitrise de l'entrée et du parcours de l'ARSA pour maîtrise des dépenses publiques et une sortie rapide des ARSA du dispositif		Courant 2018	Mise en fonctionnement du document de vérification des éléments nécessaires à l'ouverture du droit pour sortir d'une démarche fondée sur du déclaratif  Application immédiatement après sessions de formation des agents d'accueil puisqu'ils seront formés à l'utilisation du document en même temps
Création commission départementale fraudes RSA	Validation de la constitution de la commission fraude lors de la CP de novembre 2015. Il s'agit d'une commission		Une gestion des indus transférés (imputés au budget du Département) toujours plus rigoureuse : 10 réunions du		Etablissement du calendrier 2018, réservation des salles et

	<p>technique qui se réunit une fois par mois (si des dossiers sont inscrits à l'ordre du jour) selon un calendrier défini pour l'année.</p> <p>Sont étudiés sur une même demi-journée, les dossiers amendes, indus transférés et non-transférés.</p>		<p>01/01/2017 au 31/10/2017 :</p> <p><b>1.089.074,04€ d'indus RSA mandatés en 2017.</b></p> <p><b>87 amendes</b> prononcées entre le 01/01/2017 et le 31/10/2017, soit <b>102.279,75€</b> de recettes émises au titre des amendes administratives.</p> <p>16 dossiers sont à l'ordre du jour des commissions de novembre et décembre 2017, avec un montant d'amendes proposées s'élevant à 21 198.51€</p> <p>204 plaintes pour fraude au RSA ont été déposées en 2015 et 2016. Pour ces dossiers, 46 jugements favorables au département ont été rendus, et seulement 17 classements sans suite. Beaucoup de dossiers (141) sont encore en cours d'instruction auprès du parquet et des gendarmeries. Ceci ne fait pour autant pas obstacle au recouvrement des indus générés par ces fraudes.</p> <p><b>112 plaintes pour fraude au RSA ont été déposées depuis le 01/01/2017</b> pour un montant total d'indus de <b>791.654,38€.</b></p>		<p>communication du planning annuel aux membres de la commission fraude</p>
--	--	--	---	--	---

			Encore aucun jugement rendu à ce jour pour ces dossiers.		
Grilles barème amendes administratives / pénalités	Priorité n°1 du PCD et validation par la commission permanente			Mise à jour de la grille adoptée début 2017, pour être en adéquation avec le plafond de la sécurité sociale	Actualisation en fonction de la loi de financement de la sécurité sociale Début 2018
Formation des agents de la cellule fraude	La formation des agents de la cellule fraude s'est déroulée à compter d'octobre-novembre 2015 et a continué sur 2016 avec des participations à des sessions de formations et d'échanges de pratiques du Réseau interlocal, des mises en situations sur les territoires (participation à des équipes pluridisciplinaires par exemple), familiarisations avec l'utilisation de l'outil budgétaire SEDIT, ...	Poste d'agent en charge du contrôle non-pourvu d'avril 2016 à février 2017.	Mise en œuvre de la cellule rapide et efficace.  Création d'une boîte mail fonctionnelle  Réorganisation des missions déjà en œuvre pour les mettre en cohérence avec la création de la cellule (ex. : prise en compte des demandes de contrôles CAF)  Formation de l'agent en charge du contrôle depuis février 2017  Changement d'agent gestionnaire administratif	Fin 2015 à octobre 2017	Continuité de la formation des agents, échanges et rencontres renforcés avec les territoires pour une meilleure connaissance des rôles mutuels

			<p>Formation du nouvel agent gestionnaire administratif de la cellule fraude, arrivé le 11/09/2017.</p> <p>Plusieurs départements se sont rapprochés des services de l'Oise pour s'imprégner de notre expérience.</p>		
Plan de contrôle ciblé des ARSA (depuis plus de 2 ans dans le dispositif)		L'agent de contrôle de la cellule fraude teste une partie du poste de chargé de mission contrôle des parcours d'insertion depuis septembre 2017	<p>Requêtes effectuées pour identifier les bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis début 2015, et qui ne bénéficient pas de référent. Ces situations sont signalées à chaque territoire concerné afin que les intéressés soient immédiatement convoqués pour mettre en place un accompagnement et un suivi dynamique du parcours d'insertion.</p>		<p>Mise en place progressive du poste de chargé de mission contrôle des parcours d'insertion avec l'agent de contrôle de la cellule fraude.</p> <p>Création de nouvelles requêtes pour identifier et convoquer les bénéficiaires du RSA dont le parcours d'insertion nécessite d'être relancé et</p>

					dynamisé.
Intégration du Département au sein du CODAF			Pas de retour Préfet de l'Oise à ce jour	Courant de l'année 2018	Intégration du CD 60 dans le CODAF